



ENOGIA lance son introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth® à Paris

Marseille, le 28 juin 2021 – 8h30

- **Augmentation de capital d'un montant de 11,07 M€¹**
portée à **14,64 M€** en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension et de l'option de surallocation
- **Engagements de souscription reçus : 3,8 M€¹**
- **Fourchette indicative de prix : entre 10,44 € et 12,76 € par action**
- **Période de souscription : du 28 juin au 8 juillet 2021 inclus** pour l'Offre à Prix Ouvert et jusqu'au 9 juillet 2021 (12h) pour le Placement global
- **Eligible à la réduction exceptionnelle d'impôt sur le revenu de 25%², aux PEA et PEA-PME.**
Entreprise qualifiée Bpifrance Entreprise innovante

ENOGIA, expert en micro-turbomachines au service de la transition énergétique, annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'inscription aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Growth® Paris (code ISIN : FR0014004974 – mnémonique : ALENO).

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a approuvé le 25 juin 2021, le Prospectus sous le numéro 21-257, composé du Document d'enregistrement, approuvé le 11 juin 2021 sous le numéro I. 21-032, d'une Note d'opération et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'opération).

Arthur LEROUX, Président directeur général, déclare : « *Nous nous réjouissons de lancer aujourd'hui notre introduction en Bourse, une nouvelle étape majeure dans l'histoire d'ENOGIA.* »

Le marché de la transition énergétique est en pleine expansion à travers le monde. ENOGIA y participe pleinement. Déjà leader français de la conversion de chaleur fatale en électricité, nous avons pour ambition de devenir un des futurs acteurs majeurs du marché de l'hydrogène. La force d'ENOGIA réside dans sa technologie unique et brevetée de micro-turbomachines plus

¹ Sur la base du prix médian de la fourchette indicative de prix, soit 11,60 € par action.

² Voir note 4.11 de la note d'opération.



compactes, plus performantes, plus durables que les standards du marché et parfaitement adaptables aux besoins de tous les clients.

Depuis notre création, plus de 120 micro-turbomachines ENOGIA ont été installées à travers plus de 25 pays. Portés par la croissance de la demande des marchés de la transition énergétique et grâce aux fonds levés lors l'introduction en bourse, nous allons pouvoir accélérer notre déploiement en nous concentrant sur la poursuite des investissements en R&D, l'accélération de la conquête commerciale et la montée en puissance de nos outils de production.

Nous espérons pouvoir compter sur l'engagement des actionnaires institutionnels et particuliers pour nous accompagner dans cette nouvelle étape de la construction d'ENOGIA comme acteur incontournable de la Cleantech. »

Une technologie unique, brevetée et déclinable au service de la transition énergétique

Depuis 2009, ENOGIA développe, fabrique et commercialise une technologie unique et brevetée de micro-turbines au service de la transition énergétique. Leader français de la conversion de chaleur fatale³ en électricité grâce à ses modules ORC (Organic Ranking Cycle), ENOGIA décline également sa technologie et son savoir-faire sur le marché de l'hydrogène. Avec ses compresseurs plus compacts, légers et performants que les standards du marché, ENOGIA entend accompagner la croissance du marché de l'hydrogène décarboné sur un composant essentiel des Piles à Combustible hydrogène (PAC).

De l'ORC, activité historique, à l'hydrogène

ENOGIA a dès son origine développé une gamme de micro-turbines dédiées à la conversion de chaleur en électricité, intégrées dans des micro-centrales électriques appelées ORC. Cette solution permet de valoriser la chaleur perdue générée par des sites industriels, maritimes, agricoles (unités de méthanisation), géothermiques, ou encore sur des groupes électrogènes.

Le positionnement technologique d'ENOGIA permet d'adresser un marché plus large que ses concurrents : ENOGIA dispose à la fois de la plus large gamme de puissance de modules ORC du marché et d'une technologie unique lui permettant de fonctionner avec une plage de températures plus basses que ses concurrents, démultipliant ainsi les opportunités commerciales. Les ORC ENOGIA permettent aux clients d'économiser sur leurs coûts d'énergie ou de revendre l'électricité produite, avec un retour sur investissement (« pay-back ») généralement inférieur à 5 ans. **A date, plus de 120 micro-turbines ENOGIA sont installées dans plus de 25 pays.**

Fort de ce solide track-record sur l'activité ORC, ENOGIA décline désormais sa technologie aux compresseurs pour Piles à Combustible hydrogène. Compacts – un élément essentiel dans les marchés de la mobilité –, les compresseurs ENOGIA offrent également à ses clients, les intégrateurs de PAC, une solution parfaitement adaptable à leurs applications. Cette alternative aux produits standards actuellement sur le marché est à l'origine d'une amélioration significative de la performance énergétique des PAC intégrant des compresseurs ENOGIA.

En 2020, première année de commercialisation des compresseurs, **deux contrats ont été signés avec des acteurs de référence de la Pile à Combustible hydrogène**, confirmant le positionnement

³ La chaleur fatale est la chaleur dissipée par un procédé ou site de production et habituellement non récupérée.



technologique d'ENOGIA sur le marché de l'hydrogène. Des unités supplémentaires ont été commandées. Des négociations sont en cours pour la signature de contrats relatifs aux phases suivantes du projet. ENOGIA est également en cours de discussions avec une trentaine d'acteurs du secteur sur les trois marchés : stationnaire, mobilité lourde et mobilité légère.

Un positionnement stratégique sur deux marchés mondiaux à fort potentiel

ENOGIA évolue sur le secteur de l'énergie dont la demande s'accroît fortement soutenue par l'évolution de la démographie et l'amélioration de la qualité de vie. Les modules ORC et les compresseurs pour PAC développés par ENOGIA permettent de répondre à ce besoin grandissant d'une énergie plus propre et de décarbonation des transports.

Estimé à près de 500 M\$ en 2018, le marché des ORC devrait connaître **une forte croissance dans les prochaines années pour atteindre près d'1 Md\$ en 2025**⁴. Au sein de ce marché, ENOGIA se positionne sur le segment des ORC < 300 kW, le segment le plus porteur.

Le marché de l'hydrogène bénéficie du soutien mondial des aides d'Etat. Le marché des Piles à Combustible devrait **atteindre plus de 20 Md\$ en 2025**⁵, soit selon les estimations d'ENOGIA, **plus de 3 millions de compresseurs vendus par an à horizon 2030**.

Avec sa technologie différenciante, ENOGIA est bien positionné pour profiter pleinement du potentiel de croissance de ses marchés.

Un engagement social et environnemental au cœur de l'ADN d'ENOGIA

ENOGIA inscrit le développement de ses activités et de sa croissance dans une démarche vertueuse. Dans le cadre de son projet d'introduction en Bourse, ENOGIA a sollicité l'agence spécialisée Ethifinance pour l'obtention d'une notation extra-financière. Cette notation positionne ENOGIA à un **niveau de performance « Avancée »** sur l'échelle de notes Ethifinance (référentiel de Gaïa Rating)⁶. Ce rapport met en évidence un niveau de maturité ESG très supérieur au niveau constaté dans des entreprises comparables.

95 M€ de chiffre d'affaires attendu à fin 2025 : des ambitions portées par un fort potentiel de marché et une technologie différenciante

Depuis 2014, ENOGIA affiche un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 27%⁷. A fin 2020, ENOGIA a réalisé un chiffre d'affaires de 2 M€. La Société vise un **chiffre d'affaires supérieur à 95 M€ en 2025**. A cet horizon, le chiffre d'affaires de l'activité compresseur, représentant 7% du chiffre d'affaires 2020, devrait avoir dépassé celui de l'ORC et représenter 50 à 60% du chiffre d'affaires total.

ENOGIA anticipe un EBITDA positif en 2023, année où la Société devrait livrer ses premières productions en série de compresseurs hydrogène. A long terme, la **marge d'EBITDA normative**

⁴ Source : 2018 data: Grand View Research ; 2025 data Grand View Research/ Acumen Research Consulting.

⁵ Source : US Energy Information Administration & Hydrogen Council.

⁶ [Cliquez pour lire](#) l'extract synthétique du rapport de maturité ESG d'ENOGIA – Ethifinance – Avril 2021.

⁷ 40% de taux de croissance annuel moyen entre 2014 et 2019, hors année 2020 touchée par la crise sanitaire.



est attendue aux alentours de 30%. ENOGIA estime être en mesure d'approcher ce niveau de marge normative à horizon 2025.

A fin avril 2021, le carnet de commandes⁸ d'ENOGIA est supérieur à 5 M€, essentiellement composé de projets ORC. La Société présente par ailleurs un pipe d'affaires⁹ très diversifié avec plus de 300 projets reliés à plus de 200 prospects majoritairement dans le secteur ORC. Ce pipe d'affaires se chiffre à plus de 100 M€ à fin avril 2021.

La Bourse pour accompagner la croissance

ENOGIA entend aujourd'hui accélérer la dynamique de croissance de son activité ORC et le déploiement de sa technologie sur le marché de l'hydrogène décarboné.

L'introduction en bourse vise à doter ENOGIA des moyens financiers nécessaires pour réaliser son développement.

Avec les fonds levés lors de son introduction en bourse (soit 9,82 M€ de produit net¹⁰), ENOGIA réalisera trois déploiements opérationnels majeurs pour accompagner son développement :

- **Poursuite des investissements en R&D** : principalement pour l'activité compresseurs afin d'accélérer le développement de la gamme de puissance et d'applications, réaliser les adaptations aux besoins spécifiques des clients et industrialiser les produits ;
- **Accélération de la conquête commerciale** : réaliser, de façon simultanée une croissance ambitieuse sur les ORC (investissements commerciaux, recrutements, salons, y compris le développement du modèle d'affaire d'économie d'usage) et les compresseurs pour PAC hydrogène (mise en place d'une équipe commerciale et d'actions marketing et communication dédiées aux compresseurs) ;
- **Montée en puissance de l'appareil productif** afin d'accompagner l'augmentation des ventes et continuer à produire des micro-turbomachines de qualité.

Des engagements de souscription de 3,8 M€¹, soit 34% de l'Offre

ENOGIA a reçu des engagements de souscription pour un montant total de 3,8 M€, représentant 34% de l'Offre.

Le 7 mai 2021, ENOGIA a émis des obligations remboursables en actions (ORA) pour un montant nominal de 1,6 M€ (1,8 M€ prime de conversion de 15% incluse). Ces ORA, souscrites en totalité par certains actionnaires historiques (dont Faurecia Ventures à hauteur de 1,3 M€), seront automatiquement remboursées en actions ordinaires nouvelles en cas de réalisation de l'introduction en bourse, illustrant la confiance des actionnaires historiques dans la technologie et le potentiel de la Société.

⁸ Cumul des commandes signées dont il est déduit le montant d'avancement des travaux. Cet avancement est calculé par le rapport entre les charges engagées et le budget de dépenses du projet.

⁹ Projets ayant fait l'objet d'un devis détaillé ou préliminaire.

¹⁰ Sur la base du prix médian de la fourchette indicative de prix, soit 11,60 € par action.

ENOGIA a par ailleurs reçu les engagements de souscription suivants :

- 1,3 M€ de la part de DNCA ;
- 0,7 M€ de la part d'INOCAP.

Eligibilité de l'offre à la réduction exceptionnelle d'impôt sur le revenu de 25%, aux PEA et PEA-PME et qualification Bpifrance Entreprise innovante

ENOGIA annonce respecter les critères d'éligibilité aux PEA et PEA PME précisé par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D.221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. En conséquence, les actions ENOGIA peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

Par ailleurs, les versements au titre de la souscription directe au capital d'ENOGIA peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt sur le revenu. La réduction d'impôt est en principe égale à 18% du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition. Ce taux est toutefois porté à 25%¹¹ pour les versements effectués entre le 9 mai 2021 et le 31 décembre 2021 conformément à l'avis favorable rendu par la Commission Européenne le 31 mars 2021 et du décret ministériel publié au Journal Officiel le 8 mai 2021¹². Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette disposition sont invités à prendre attache avec leur conseiller fiscal pour évaluer leur situation personnelle au regard de la réglementation applicable.

ENOGIA est également labellisé Entreprise innovante par Bpifrance.

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de la Société, 19 avenue Paul Héroult – 13015 Marseille, ainsi que sur les sites internet enogia.com/bourse et www.amf-france.org. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement, notamment les risques liés à l'activité et les risques liés à l'environnement concurrentiel, ainsi qu'au chapitre 3 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'opération.

**Retrouvez toute l'information sur le projet d'introduction en bourse d'ENOGIA
sur <https://enogia.com/bourse>**

¹¹ Hausse temporaire du taux de la réduction d'impôt prévu par l'article 110 de la Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021.

¹² Décret 2021-559 du 6 mai 2021, pris suite à l'avis favorable de la Commission européenne rendu le 31 mars 2021.

Intermédiaires financiers et conseils



Listing Sponsor, Chef de
File et Teneur de Livre



Conseil juridique



Commissaires
aux comptes



Communication
financière

À propos d'ENOGIA

ENOGIA répond aux grands défis de la transition écologique et énergétique grâce à sa technologie unique et brevetée de micro-turbomachines compactes, légères et durables. Leader français de la conversion de chaleur en électricité avec sa large gamme d'ORC, ENOGIA permet à ses clients de produire une électricité décarbonée et de valoriser la chaleur perdue ou renouvelable. Depuis 2020, ENOGIA commercialise également des compresseurs d'air pour Piles à combustibles et participe ainsi au développement de la mobilité hydrogène, aujourd'hui en plein essor. Présent dans plus de 25 pays, ENOGIA poursuit sa conquête commerciale en France et à l'international. Créée en 2009, l'entreprise, basée à Marseille, compte près de 50 collaborateurs investis dans la conception, la production et la commercialisation de solutions technologiques respectueuses de l'environnement. L'implication d'ENOGIA en termes de RSE s'établit à un niveau de performance « Avancée » selon Ethifinance.

Contacts

Relations investisseurs et presse financière

L'Agence ComFi by CIC Market Solutions

Sophie Le Bris & Cindy David

enogia-investir@cic.fr

01 53 45 80 59 / 06 65 15 83 58

Résumé du Prospectus

Section 1 - Introduction	
1.1	Nom et codes internationaux d'identification des valeurs mobilières Libellé pour les actions : Enogia – Code ISIN : FR0014004974 – Code Mnémonique : ALENO
1.2	Identité et coordonnées de l'émetteur ENOGIA, dont le siège social est situé : 19, avenue Paul Héroult, 13015 Marseille (la « Société ») Code LEI : 969500IANLNITRI3R653
1.3	Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le Prospectus Autorité des marchés financiers (AMF), 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
1.4	Date d'approbation du prospectus : 25 juin 2021 sous le numéro 21-257
1.5	Avertissements Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen par l'investisseur du Prospectus dans son ensemble. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant est susceptible, en vertu du droit national, de devoir supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais seulement si, lorsqu'il est lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent ou ne fournit pas les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.
Section 2 - Informations clés sur l'émetteur	
Point 2.1 - Emetteur des valeurs mobilières	
2.1.1	Siège social / Forme juridique / LEI / Droit applicable / Pays d'origine - Siège social : 19, avenue Paul Héroult, 13015 Marseille - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration - LEI : 969500IANLNITRI3R653 - Droit applicable / Pays d'origine : droit français / France
2.1.2	Principales activités ENOGIA a été fondée en 2009 par de jeunes ingénieurs pour développer des solutions de transition énergétique. Son cœur technologique repose sur la miniaturisation des machines tournantes (turbomachines) : ENOGIA a développé des micro-turbines de taille et de poids significativement réduits, disposant d'une durabilité supérieure aux standards de marché. Cette innovation permet, par sa compacité et sa performance, de décliner l'utilisation de turbomachines dans de nouveaux domaines. A sa création, ENOGIA a d'abord développé une gamme de micro-turbines dédiées à la conversion de chaleur fatale ou renouvelable en électricité, intégrées dans des micro-centrales électriques appelées « ORC ». En 2018, ENOGIA a décliné sa technologie aux compresseurs pour piles à combustible hydrogène. Outre la compacité et la durabilité inhérentes à la technologie de micro-turbines ENOGIA, les compresseurs d'ENOGIA permettent à ses clients, les intégrateurs de Piles à Combustible (PAC), de bénéficier de machines sur mesure parfaitement adaptées à leurs applications, alors qu'ils devaient jusqu'alors s'adapter à des compresseurs génériques sur étagères. Cette personnalisation permet aux intégrateurs de PAC d'améliorer significativement leur performance et leur compacité. Sur l'activité historique de modules ORC, ENOGIA bénéficie d'atouts concurrentiels majeurs : son stade de maturité technologique tant en termes de gamme de puissance – la plus large du marché - que d'applications, et son solide track-record lié à ses succès commerciaux passés. La dynamique commerciale va en outre profiter du déploiement de l'offre ORC d'ENOGIA sur de nouveaux marchés à fort potentiel - géothermie, maritime et industrie – et de la force du modèle de distribution en économie d'usage aujourd'hui en cours de déploiement. Sur l'activité compresseurs pour piles à combustibles, ENOGIA décline sa technologie éprouvée sur les ORC sur un composant essentiel des PAC. Disposant d'une technologie différenciante notamment par sa compacité, sa légèreté, sa robustesse et son adaptabilité, ENOGIA a signé ses deux premiers contrats avec des acteurs majeurs dès les premiers mois de commercialisation de sa nouvelle offre (128k€ de chiffre d'affaires en 2020). La Société est en négociations pour l'extension des deux contrats déjà signés et négocie par ailleurs avec une trentaine d'acteurs du secteur sur les trois marchés stationnaire, mobilité lourde et mobilité légère.
2.1.3	Principaux actionnaires A la date du Prospectus, les principaux actionnaires sont les actionnaires fondateurs dirigeants (Mr. Arthur Leroux, Mr. Antonin Pauchet et la société Holding Leroux Pauchet qui détiennent 45,52% du capital et des droits de vote), les actionnaires fondateurs historiques (dont Mr. Nicolas Goubet et Mr. Jean-Luc Pauchet, qui détiennent 24,59% du capital et des droits de vote), les actionnaires investisseurs (dont la société Faurecia Ventures, la société Alexander Investments, Mr. Guy Fleury et la société GF Développement qui détiennent 26,77% du capital et des droits de vote) et les actionnaires salariés qui détiennent 3,12% du capital et des droits de vote.
2.1.4	Identité des principaux dirigeants Monsieur Arthur Leroux, Président Directeur Général et Monsieur Antonin Pauchet, Directeur Général Délégué.
Point 2.2 - Informations financières clés concernant l'émetteur	
2.2.1	Informations financières historiques Les états financiers présentés ci-dessous sont ceux présentés dans le Document d'enregistrement.

DONNEES BILANTIELLES (En K€)		31/12/2020	31/12/2019	01/01/2019
TOTAL DE L'ACTIF		9 926	8 681	6 638
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		4 191	3 790	3 180
Dont immobilisations incorporelles		3 533	3 426	2 669
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		5 735	4 891	3 458
Dont stocks de matières premières		115	194	301
Dont créances clients et comptes rattachés		3 170	2 962	1 247
Dont autres créances		1 666	1 042	1 182
TOTAL DU PASSIF		9 926	8 681	6 638
TOTAL CAPITAUX PROPRES		407	2 241	2 970
Autres fonds propres		120	120	40
Provisions pour risques et charges		262	128	151
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES		9 136	6 191	3 476
Dont emprunts et dettes financières diverses		5 424	3 390	2 214
Dont dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 304	1 083	522
COMPTE DE RESULTAT		31/12/2020	31/12/2019	
Chiffre d'affaires		1 943	2 539	
Produits d'exploitation		2 874	4 242	
Résultat d'exploitation		(2 332)	(804)	
Résultat financier		(98)	(70)	
Résultat courant avant impôt		(2 430)	(874)	
Résultat net		(1 991)	(511)	
Résultat de base par action		-70	-18	
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En K€)		31/12/2020	31/12/2019	
Flux net de trésorerie générés par l'activité		(991)	(65)	
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements		(965)	(1 200)	
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		2 160	1 022	
Variation de la trésorerie		203	(243)	

Perspectives et objectifs financiers

Au cours des prochaines années, la Société entend accélérer la dynamique de croissance de son activité ORC et accélérer le déploiement de sa technologie sur le marché de l'hydrogène décarboné. Ces axes stratégiques impliquent trois déploiements opérationnels majeurs :

- (i) poursuite des investissements en R&D : conserver l'avance technologique d'ENOGIA via une stratégie R&D axée sur la qualité et financée pour partie par les dispositifs de soutien ;
- (ii) accélération de la conquête commerciale : réaliser, de façon simultanée une croissance ambitieuse sur les ORC et les compresseurs pour PAC hydrogène ;
- (iii) montée en puissance de l'appareil productif afin d'accompagner l'augmentation des ventes et continuer à produire des micro-turbomachines de qualité.

Objectifs de chiffre d'affaires et de rentabilité

ENOGIA anticipe entre 2021 et 2025 une forte croissance de ses activités ORC et Hydrogène, toutes deux liées au marché de la transition énergétique. La Société vise un chiffre d'affaires supérieur à 95 M€ en 2025. A horizon 2025, le chiffre d'affaires de l'activité compresseur devrait avoir dépassé celui de l'ORC. Le chiffre d'affaires compresseurs, représentant 7% du chiffre d'affaires en 2020 devrait dépasser le chiffre d'affaires ORC à horizon 2025 pour représenter 50 à 60% du chiffre d'affaires total. La Société estime que pour réaliser ce plan de croissance, un investissement de l'ordre de 15M€ principalement dans la R&D (environ 6 M€ net de subventions), le développement commercial (environ 3M€) et dans l'investissement productif (4 à 8M€) est nécessaire. En termes de rentabilité, ENOGIA anticipe un EBITDA positif en 2023, année où la Société devrait faire ses premières productions en série de compresseurs hydrogène. A long terme, la marge d'EBITDA normative est attendue aux alentours de 30%. ENOGIA estime être en mesure d'approcher ce niveau de marge normative à horizon 2025. L'EBITDA désigne le résultat d'exploitation avant prise en compte des dotations et reprises des amortissements et provisions qui sont des flux « non-cash » (amortissement des immobilisations, provisions sur actifs circulants et pour risques et charges et pertes à terminaison). L'EBITDA est déterminé après production immobilisée. Ce solde de gestion illustre la capacité de l'entreprise à financer son exploitation au-delà de sa structure de financement et de la fiscalité. Ce solde intermédiaire de gestion présente en outre l'intérêt d'être plus facilement comparable entre les différentes entreprises et limite les retraitements comptables. A fin avril 2021, le carnet de commandes est supérieur à 5 M€. Il est composé essentiellement de projets ORC (99%). Portée par les tendances du marché des ORC et le marché des compresseurs pour pile à combustible (PAC), lui-même porté par le marché mondial de l'hydrogène, la Société présente par ailleurs un pipe d'affaires (projets ayant fait l'objet d'un devis détaillé ou préliminaire) de plus de 100M€. Le pipe d'affaires est très diversifié : il se compose de plus de 300 projets reliés à plus de 200 prospects majoritairement dans le secteur ORC.

2.2.2 Informations pro forma : sans objet.

2.2.3 Réserves sur les informations financières historiques : sans objet.

Point 2.3 - Risques spécifiques à l'émetteur

2.3.1 Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité du risque net
Risques liés au secteur d'activité de la Société			
Risques liés au marché	Moyen	Elevé	Elevé
Risques liés aux évolutions technologiques et à l'environnement concurrentiel	Moyen	Elevé	Elevé
Risques liés à l'organisation de la Société			
Risques liés à la gestion de la croissance	Moyen	Elevé	Elevé
Risques financiers			
Risques liés aux besoins de financement	Moyen	Elevé	Elevé
Risques réglementaires et juridiques			
Risques liés à la mise en cause de la responsabilité de la Société relative à ses produits	Moyen	Elevé	Elevé
Risques liés à la propriété intellectuelle	Moyen	Elevé	Elevé

Les risques évoqués ci-dessus peuvent être résumés de la façon suivante :

- Risques liés au secteur d'activité de la Société : concernent (i) les risques liés au marché des piles à combustibles (PAC) à hydrogène sur lequel la Société positionne une partie de ses produits, lequel est un marché émergent qui est fortement corrélé au développement du marché des véhicules à hydrogène ; et (ii) les risques liés aux évolutions technologiques et à l'environnement concurrentiel qui concernent la capacité de la Société à s'adapter aux évolutions technologiques fortes et à la concurrence des autres acteurs des marchés sur lesquels elle évolue ;
- Risques liés à l'organisation de la Société : concernent principalement les risques liés à la gestion de la croissance et la capacité pour la Société à recruter du personnel supplémentaire et à développer ses capacités opérationnelles ;
- Risques financiers : concernent principalement les risques liés aux besoins de financement et la capacité de la Société à lever des fonds supplémentaires, laquelle dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité ;
- Risques réglementaires et juridiques : concernant (i) les risques liés à la mise en cause de la responsabilité de la Société relative à ses produits, que ce soit au titre du processus de fabrication de ses produits ou au titre des produits défectueux ; (ii) les risques liés à la propriété intellectuelle relatifs à la protection des droits dont elle propriétaire ou qu'elle utilise.

Section 3 - Informations clés sur les valeurs mobilières

Point 3.1 - Principales caractéristiques des valeurs mobilières

3.1.1	<p>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations</p> <p>Les titres de la Société dont l'inscription aux négociations sur Euronext Growth d'Euronext Paris est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social de la Société, soit 2.904.900 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (les « Actions Existantes ») ; - un nombre maximum de 954 032 actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire et par compensation de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (les « Actions Nouvelles Initiales »), pouvant être porté à un maximum de 1 097 136 actions ordinaires nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (correspondant, à titre indicatif, à un montant d'environ 12,73 millions d'euros, prime d'émission incluse, sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) (les « Actions Nouvelles Complémentaires » et, avec les Actions Nouvelles Initiales, les « Actions Nouvelles »), et pouvant être porté à un maximum de 1 261 706 actions ordinaires nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (correspondant, à titre indicatif, à un montant d'environ 14,64 millions d'euros, prime d'émission incluse, sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) (les « Actions Supplémentaires »), les Actions Nouvelles et les Actions Supplémentaires constituant les « Actions Offertes ». <p>Les Actions Offertes seront toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Existantes.</p> <p>Date de jouissance : les Actions Offertes seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante.</p>
3.1.2	<p>Devise d'émission / Dénomination</p> <p>- Devise : Euro ; Libellé pour les actions : Enogia ; Mnémonique : ALENO</p>
3.1.3	<p>Nombre d'actions émises</p> <p>Un maximum de 954 032 actions ordinaires nouvelles à émettre (les « Actions Nouvelles Initiales ») pouvant être porté à un maximum de 1 097 136 actions ordinaires nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (les « Actions Nouvelles Complémentaires ») et, avec les Actions Nouvelles Initiales, les « Actions Nouvelles », et pouvant être porté à un maximum de 1 261 706 actions ordinaires nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « Actions Supplémentaires »), les Actions Nouvelles et les Actions Supplémentaires constituant les « Actions Offertes ».</p> <p>A la date d'approbation du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 290.490,00 euros et est divisé en 2.904.900 actions ordinaires, de 0,10 euro de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées et de même catégorie.</p>
3.1.4	<p>Droits attachés aux actions</p> <p>(i) Droit à dividendes et un droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales des actionnaires (iii) droit de vote (dont droit de vote double en cas de détention au nominatif pendant une durée continue de deux ans au nom du même actionnaire, étant précisé que la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'admission des actions aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, sera prise en compte), (iv) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</p>
3.1.5	<p>Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité</p> <p>Sans objet.</p>
3.1.6	<p>Restrictions au libre transfert des valeurs mobilières</p> <p>Sans objet.</p>

3.1.7	Politique en matière de dividendes Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende, à court ou moyen terme, compte tenu du stade de développement de la Société, afin de mobiliser les ressources disponibles au financement de son plan de développement.														
Point 3.2 - Lieu de négociation des valeurs mobilières ; Date de jouissance															
3.2.1	Demande d'inscription à la négociation L'inscription des Actions Existantes et des Actions Offertes est demandée sur Euronext Growth d'Euronext Paris. Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation n'a été formulée par la Société. Date de jouissance Les Actions Offertes seront assimilables, dès leur émission, aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante/ Code ISIN : FR0014004974 ; Mnémonique : ALENO ; ICB Classification : 60102020 – Renewable Energy Equipment														
Point 3.3 – Garantie															
3.3.1	L'émission ne fait pas l'objet d'une garantie. La Société a reçu un certain nombre d'engagements de souscription, lesquels représentent un montant de 3,8 M€, soit environ 34,2% de l'émission initiale (sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre et hors exercice potentiel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).														
Point 3.4 - Principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières															
3.4.1	Principaux risques propres aux valeurs mobilières														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Intitulé du risque</th> <th style="text-align: center;">Degré de criticité net</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante</td> <td style="text-align: center;">Elevé</td> </tr> <tr> <td>Les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer</td> <td style="text-align: center;">Elevé</td> </tr> <tr> <td>L'Offre entraînera une dilution des actionnaires fondateurs dirigeants. Ces derniers resteront néanmoins en position d'influer sur les décisions prises en assemblées générales. En outre, ils bénéficient de droits de vote double.</td> <td style="text-align: center;">Moyen</td> </tr> <tr> <td>La cession par les principaux actionnaires de la Société d'un nombre important d'actions de la Société à l'issue de la période de conservation pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société</td> <td style="text-align: center;">Moyen</td> </tr> <tr> <td>L'insuffisance des souscriptions pourrait entraîner la réduction de l'augmentation de capital, voire l'annulation de l'Offre dans l'hypothèse où les souscriptions reçues n'atteindraient pas 75% du montant initialement prévu pour l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Offre</td> <td style="text-align: center;">Faible</td> </tr> <tr> <td>L'Offre ne fera pas l'objet d'un contrat de garantie et la non-signature ou la résiliation du Contrat de Placement pourrait entraîner une annulation de l'Offre</td> <td style="text-align: center;">Faible</td> </tr> </tbody> </table>	Intitulé du risque	Degré de criticité net	Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante	Elevé	Les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer	Elevé	L'Offre entraînera une dilution des actionnaires fondateurs dirigeants. Ces derniers resteront néanmoins en position d'influer sur les décisions prises en assemblées générales. En outre, ils bénéficient de droits de vote double.	Moyen	La cession par les principaux actionnaires de la Société d'un nombre important d'actions de la Société à l'issue de la période de conservation pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société	Moyen	L'insuffisance des souscriptions pourrait entraîner la réduction de l'augmentation de capital, voire l'annulation de l'Offre dans l'hypothèse où les souscriptions reçues n'atteindraient pas 75% du montant initialement prévu pour l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Offre	Faible	L'Offre ne fera pas l'objet d'un contrat de garantie et la non-signature ou la résiliation du Contrat de Placement pourrait entraîner une annulation de l'Offre	Faible
Intitulé du risque	Degré de criticité net														
Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante	Elevé														
Les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer	Elevé														
L'Offre entraînera une dilution des actionnaires fondateurs dirigeants. Ces derniers resteront néanmoins en position d'influer sur les décisions prises en assemblées générales. En outre, ils bénéficient de droits de vote double.	Moyen														
La cession par les principaux actionnaires de la Société d'un nombre important d'actions de la Société à l'issue de la période de conservation pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société	Moyen														
L'insuffisance des souscriptions pourrait entraîner la réduction de l'augmentation de capital, voire l'annulation de l'Offre dans l'hypothèse où les souscriptions reçues n'atteindraient pas 75% du montant initialement prévu pour l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Offre	Faible														
L'Offre ne fera pas l'objet d'un contrat de garantie et la non-signature ou la résiliation du Contrat de Placement pourrait entraîner une annulation de l'Offre	Faible														
Section 4 - Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières															
Point 4.1 - Conditions et calendrier de l'Offre															
4.1.1	Modalités et conditions de l'Offre Structure de l'Offre Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant : - une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou « OPO ») ; étant précisé que : les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 : de 1 action jusqu'à 200 actions incluses, et fraction d'ordre A2 : au-delà de 200 actions. L'avis de résultat de l'OPO qui sera publié par Euronext indiquera les réductions éventuelles appliquées aux ordres, étant précisé que les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits. Il est par ailleurs précisé que chaque ordre doit porter sur un nombre minimum de 1 action et qu'aucun ordre ne pourra porter sur un nombre d'actions représentant plus de 20 % du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'OPO ; - un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global ») comportant un placement privé en France et un placement privé international dans certains pays (à l'exception, notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon). Un minimum de 10% du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre (hors exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) sera offert dans le cadre de l'OPO. Clause d'Extension : afin de satisfaire les demandes de souscription reçues dans le cadre de l'Offre, la Société pourra, en fonction de l'importance de la demande et après consultation avec le Chef de File et Teneur de Livre, décider d'augmenter le nombre d'Actions Nouvelles d'un maximum de 15%, soit un nombre maximum de 143 104 actions nouvelles complémentaires, sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (la « Clause d'Extension »). Option de Surallocation : pour les besoins des opérations de stabilisation et afin de couvrir d'éventuelles surallocations, l'Agent Stabilisateur se verra prêter un certain nombre d'actions par une partie des actionnaires historiques de la Société. Les actions achetées sur le marché par l'Agent Stabilisateur dans le cadre des opérations de stabilisation permettront à l'Agent Stabilisateur de restituer aux actionnaires historiques prêteurs tout ou partie des actions prêtées. Si l'Agent Stabilisateur n'a pas acquis un nombre suffisant d'actions pour rembourser le prêt de titres ainsi concédé par les actionnaires historiques, il procédera à l'exercice partiel ou intégral de l'Option de Surallocation ci-après décrite à hauteur du solde des actions restant à restituer. La Société consentira à l'Agent Stabilisateur une option permettant, par priorité, de souscrire un nombre d'actions représentant un maximum de 15% des														

Actions Nouvelles, soit un maximum de 164 570 Actions Supplémentaires (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension), sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre.

Fourchette indicative de prix et méthodes de fixation du Prix de l'Offre : le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »). Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette arrêtée par le Conseil d'administration de la Société le 23 juin 2021 comprise entre 10,44 et 12,76 euros par action. La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre (inclus). Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

Méthodes de fixation du Prix de l'Offre : le Prix de l'Offre sera fixé par le Conseil d'administration le 9 juillet selon le calendrier indicatif et résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre du Placement Global, selon la technique dite de « *construction du livre d'ordres* » telle que développée par les usages professionnels.

Produit brut et produit net de l'Offre* : sur la base du point médian de la fourchette de prix, soit 11,60 € :

En M€	Emission à 75%**	Offre à 100%	Après Clause d'Extension et Option de Surallocation
Produit brut	7 470 071 €	11 066 771 €	14 635 790 €
Dépenses estimées	932 208 €	1 243 216 €	1 475 202 €
Produit net	6 537 863 €	9 823 555 €	13 160 588 €

* Le produit brut/net de l'Offre intègre le produit de la souscription des actions émises à titre de remboursement des ORA soit 1 819 632 €

** En cas de limitation de l'Offre à 75%, les montants sont calculés sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix, soit 10,44 euros.

Calendrier indicatif de l'opération

25 juin 2021	Approbation du Prospectus par l'AMF
28 juin 2021	Diffusion du communiqué annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus
	Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO / Ouverture de l'OPO et du Placement Global
8 juillet 2021	Clôture de l'OPO à 17 heures (souscriptions aux guichets) et à 20 heures (souscriptions par Internet)
9 juillet 2021	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) / Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension
	Signature du Contrat de Placement
	Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre / Diffusion du communiqué indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre
13 juillet 2021	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
14 juillet 2021	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth Paris sur une ligne de cotation intitulée « Enogia » / Début de la période de stabilisation éventuelle
13 août 2021	Date limite d'exercice de l'option de surallocation / de la fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

L'émission objet de l'Offre est réalisée sans droit préférentiel de souscription.

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 8 juillet 2021 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 9 juillet 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Coordinateur Global, Chef de File, Teneur de Livre et Listing Sponsor : CIC Market Solutions, 6 avenue de Provence, 75009 Paris.

Révocation des ordres

Les ordres de souscription passés par les particuliers par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 8 juillet 2021 à 20h00 (heure de Paris)). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par Internet et, d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions. Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué exclusivement auprès du Chef de File et Teneur de Livre ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 9 juillet 2021 à 12h00 (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Engagements de souscription reçus : La société a reçu des engagements de souscription pour un montant total de 3 790 k€ soit environ 34,2% de l'émission initiale (sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre et hors exercice potentiel de la Clause d'Extension et de l'Option) qui se décomposent de la manière suivante : (i) 1.820 k€ par compensation de créances à provenir des obligations remboursables en actions émises par la Société le 7 mai 2021 et souscrites principalement par les Mr. Arthur Leroux, Mr. Antonin Pauchet, les sociétés Faurecia Ventures, Alexander Investments, GF Développement et Mr. Guy Fleury, et qui avaient vocation à être automatiquement remboursées en actions ordinaires nouvelles en cas de réalisation de l'introduction en bourse (ii) 1 970 k€ de la part de DCNA et INOCAP qui se sont respectivement engagées à émettre des ordres d'un montant de 1300 keuros et de 670 keuros à tout prix au sein de la fourchette indicative de prix d'offre. Ces ordres ont vocation à être servis intégralement, sous réserve des règles usuelles d'allocations (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre des Actions Offertes). La Société n'a pas connaissance d'autre intention d'achat de ses principaux actionnaires ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance.

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.

Engagement de conservation : (i) Mr. Arthur Leroux, Mr. Antonin Pauchet et la société Holding Leroux Pauchet se sont engagés envers le Chef de File et Teneur de Livre à conserver l'intégralité des actions qu'ils détiendront au jour du règlement-livraison de l'Offre, à l'exception, le cas échéant, des actions susceptibles d'être prêtées dans le cadre de l'Option de Surallocation, pendant une durée de 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre et sous réserve de certaines exceptions habituelles. Cet engagement portera sur 100% des titres détenus par les actionnaires concernés pendant une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre et sur 50% des titres détenus par les actionnaires concernés jusqu'à l'expiration du délai de 365 jours susvisé. (ii) Mr. Nicolas Goubet et les sociétés Faurecia Ventures et Alexander Investments se sont engagés envers le Chef de File et Teneur de Livre à conserver l'intégralité des actions qu'ils détiendront au jour du règlement-livraison de l'Offre, à l'exception, le cas échéant, des actions susceptibles d'être prêtées dans le cadre de l'Option de Surallocation, pendant une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre et sous réserve de certaines exceptions habituelles.

Il convient de noter que DNCA et INOCAP, qui se sont engagés à souscrire dans l'Offre, n'ont pas pris d'engagement de conservation.

Garantie : l'Offre ne fera pas l'objet d'un contrat de garantie.

Actionariat après l'Offre

A l'issue de l'Offre, l'actionariat de la Société ressortirait comme suit (sur la base de 100% de l'Offre et du point médian de la fourchette indicative

de prix) :

Associés	Détenition (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)				Détenition (après exercice intégral de la Clause d'Extension, mais hors exercice de l'Option de Surallocation)				Détenition (après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)			
	Nombre d'actions ordinaires	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions ordinaires	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions ordinaires	% du capital et des droits de vote	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Arthur Leroux	62 086	1,61%	121 186	1,83%	61 814	1,54%	120 914	1,78%	61 814	1,48%	120 914	1,74%
Antonin Pauchet	22 986	0,60%	22 986	0,35%	22 714	0,57%	22 714	0,34%	22 714	0,55%	22 714	0,33%
Holding Leroux Pauchet	1 243 100	32,21%	2 485 900	37,48%	1 243 100	31,06%	2 485 900	36,69%	1 243 100	29,83%	2 485 900	35,82%
Sous-Total Fondateurs Dirigeants	1 328 172	34,42%	2 630 072	39,66%	1 327 628	33,17%	2 629 528	38,81%	1 327 628	31,86%	2 629 528	37,89%
Nicolas Goubet	537 800	13,94%	1 075 600	16,22%	537 800	13,44%	1 075 600	15,87%	537 800	12,91%	1 075 600	15,50%
Autres Fondateurs Historiques	131 065	3,40%	254 965	3,84%	130 413	3,26%	254 313	3,75%	130 413	3,13%	254 313	3,66%
Jean-luc Pauchet	52 700	1,37%	105 400	1,59%	52 700	1,32%	105 400	1,56%	52 700	1,26%	105 400	1,52%
Sous-Total Fondateurs Historiques	721 565	18,70%	1 435 965	21,65%	720 913	18,01%	1 435 313	21,18%	720 913	17,30%	1 435 313	20,68%
Faurecia Ventures	650 793	16,86%	1 124 793	16,96%	639 030	15,97%	1 113 030	16,43%	639 030	15,34%	1 113 030	16,04%
Alexander Investments	89 976	2,33%	141 976	2,14%	89 524	2,24%	141 524	2,09%	89 524	2,15%	141 524	2,04%
Guy Fleury	7 300	0,19%	12 300	0,19%	7 300	0,18%	12 300	0,18%	7 300	0,18%	12 300	0,18%
GF Développement	16 990	0,44%	16 990	0,26%	16 809	0,42%	16 809	0,25%	16 809	0,40%	16 809	0,24%
Autres Investisseurs	154 275	4,00%	298 575	4,50%	153 795	3,84%	298 095	4,40%	153 795	3,69%	298 095	4,30%
Inocap	57 758	1,50%	57 758	0,87%	57 758	1,44%	57 758	0,85%	57 758	1,39%	57 758	0,83%
DNCA	112 068	2,90%	112 068	1,69%	112 068	2,80%	112 068	1,65%	112 068	2,69%	112 068	1,61%
Sous-Total Investisseurs	1 089 160	28,22%	1 764 460	26,60%	1 076 284	26,89%	1 751 584	25,85%	1 076 284	25,83%	1 751 584	25,24%
Associés Salariés	92 690	2,40%	174 490	2,63%	92 500	2,31%	174 300	2,57%	92 500	2,22%	174 300	2,51%
Sous-Total Associés Salariés	92 690	2,40%	174 490	2,63%	92 500	2,31%	174 300	2,57%	92 500	2,22%	174 300	2,51%
Public	627 345	16,26%	627 345	9,46%	784 711	19,61%	784 711	11,58%	949 281	22,78%	949 281	13,68%
Sous-Total Public	627 345	16,26%	627 345	9,46%	784 711	19,61%	784 711	11,58%	949 281	22,78%	949 281	13,68%
TOTAL	3 858 932	100%	6 632 332	100%	4 002 036	100%	6 775 436	100%	4 166 606	100%	6 940 006	100%

4.1.2 Estimation des dépenses totales liées à l'émission

Sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix, les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 1,2 million d'euros. Aucune dépense liée à l'Offre ne sera facturée par la Société aux investisseurs.

4.1.3 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre

L'incidence de l'Offre sur les capitaux propres et sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du Prospectus 1% du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus et du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre ou, le cas échéant, en cas de limitation de l'augmentation de capital à 75% de l'Offre initiale, sur la base d'un prix égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) serait la suivante :

	Capitaux propres par action au 31 décembre 2020	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant l'Offre	0,14 €	1,00%
Après l'Offre à 100% (Clause d'Extension et Option de Surallocation comprises)	3,26 €	0,70%
Après l'Offre à 75%	1,92 €	0,80%

Point 4.2 - Raison d'établissement de ce prospectus

4.2.1 Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci

La Société vise un chiffre d'affaires supérieur à 95 M€ en 2025, un EBITDA positif en 2023, année où la Société devrait faire ses premières productions en série de compresseurs hydrogène et à long terme une marge d'EBITDA normative aux alentours de 30%. La Société estime que pour réaliser ce plan de croissance, un investissement de l'ordre de 15M€ principalement dans la R&D (environ 6 M€ net de subventions), le développement commercial (environ 3M€) en vue de l'accélération de la commercialisation des ORC et des compresseurs pour PAC hydrogène et dans l'investissement productif (4 à 8M€) est nécessaire (soit une fourchette comprise entre 13M€ et 17M€ d'ici 2025).

La Société prévoit de procéder à des recrutements afin de renforcer en priorité ses équipes commerciales et d'ingénieurs d'application pour soutenir cette ambition.

Le produit net estimé de l'émission des Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension) s'élève à 9,8 millions d'euros en milieu de fourchette, et 13,2 millions d'euros en cas d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation dont : (i) environ 40 % des fonds seront dédiés à la poursuite des investissements en R&D, principalement pour l'activité compresseurs afin d'accélérer le développement de la gamme de puissance et d'applications, réaliser les adaptations aux besoins spécifiques des clients et industrialiser les produits, (ii) environ 20 % seront dédiés, à proportions égales, à l'accélération de la commercialisation des ORC (investissements commerciaux, recrutements, salons, y compris le développement du modèle d'affaire d'économie d'usage) et des compresseurs pour PAC hydrogène (mise en place d'une équipe commerciale et des actions marketing et communication dédiés aux compresseurs) et (iii) environ 40% seront dédiés à l'investissement dans l'appareil productif qui permettra la réalisation de micro-turbines comme de compresseurs et bénéficiera aux 2 activités étant précisé que les volumes de compresseurs sont attendus supérieurs à ceux des turbines dès 2023. En outre, la Société entend solliciter des financements complémentaires bancaires et non dilutifs (avances remboursables, prêts innovations etc...) et bénéficiera d'une capacité d'autofinancement dès 2023.

Les fonds levés par la Société n'ont pas pour objet de financer le remboursement par anticipation de ses emprunts d'origine moyen terme, mais de financer les axes de développement susvisés.

En cas de limitation de l'Offre à 75 % du montant envisagé et sur la base d'un prix d'Offre égal au bas de la fourchette de prix indicative, le produit net de l'émission des Actions Nouvelles s'établira à environ 7,3 millions d'euros. Dans cette hypothèse, la Société sera amenée à adapter sa stratégie en réduisant d'autant les sommes affectées aux axes de développement susvisés : en compensant avec d'autres sources de financement plus classiques, en étalant davantage les investissements productifs dans le temps et en optimisant les dépenses de R&D notamment au niveau de la mobilité légère sans remettre en cause ses objectifs 2025.

Enfin, le statut de société cotée devrait permettre à la Société de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés, notamment, à l'international.

4.2.2 Convention de prise ferme avec engagement ferme

L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement conclu entre CIC Market Solutions (le « **Chef de File et Teneur de Livre** ») et la Société (le « **Contrat de Placement** ») dont la signature devrait intervenir le jour de la fixation du Prix de l'Offre (soit selon le calendrier indicatif le 9 juillet 2021). En cas de non-signature ou de résiliation du contrat de placement, les ordres de souscription et l'Offre seraient rétroactivement annulés. Le Contrat de

	Placement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.
4.2.3	<p>Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'Offre</p> <p>Le Chef de File et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre à l'avenir, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>Disparité de prix : le 7 mai 2021, la Société a émis un emprunt obligataire simple ou remboursable en actions d'un montant nominal de 1.576 k€. Le contrat d'émission prévoit en cas d'introduction en bourse l'exigibilité anticipée des ORA 2021 assortie d'un engagement de souscription des obligataires au Prix de l'Offre dans le cadre de l'introduction en bourse par compensation de leurs créances issues de ce remboursement anticipé. Les obligations seront immédiatement et automatiquement remboursables en principal et intérêts, avec une prime de remboursement égal à 15% de la valeur nominale des obligations, par voie de compensation avec le prix de souscription des actions de la Société dans le cadre de l'Offre. Le remboursement et la souscription se feront au Prix de l'Offre et le bénéfice de la prime permet à l'obligataire de bénéficier indirectement d'une disparité de prix par rapport aux souscripteurs de la présente Offre faisant ressortir une décote d'environ 13%. Sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, le nombre d'actions créées par compensation de créances sera de 156 861 actions.</p>
Point 4.3 - Qui est l'offreur de valeurs mobilières (si différent de l'émetteur) ?	
4.3.1	Sans objet.

Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une quelconque offre ou invitation à acquérir ou souscrire des titres, et ne fait pas partie d'une telle offre ou invitation, en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou dans tout autre pays.

Aucune communication ou information concernant le présent communiqué de presse ou concernant ENOGIA ne peut être publiée dans un pays ou une région nécessitant un enregistrement ou un agrément. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. Une offre de valeurs mobilières en France ne serait ouverte qu'après approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus correspondant.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorized person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933 tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué de presse ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire du Canada, de l'Australie ou du Japon.



Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future d'ENOGIA ainsi qu'à l'environnement dans lequel ENOGIA évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et ENOGIA décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle d'ENOGIA. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.